

PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

FILIÈRES VÉGÉTALES

Haute Valeur Environnementale (HVE): Accompagnement audit interne de structure collective cave-négoce

Les + OBJECTIFS

Réalisation d'audit interne du système de traçabilité en vue de l'audit HVE niveau 3 et d'un audit de quelques vigneronnes :

- > Vérifier que les outils employés par la cave-négoce sont adéquats pour la réalisation de l'audit de certification
- > Proposer des outils et des pistes d'améliorations pour faciliter la récupération des documents de niveau 1 et la mise à jour des fichiers niveau 3
- > Vérifier par un audit entier sur quelques vigneronnes que les outils sont pratiques et utilisés par les adhérents.

Pour QUI ?

- > Les caves et négoce en cours de certification collective HVE niveau 3.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE

- Nos conseillers se déplacent sur le site, pour faire un audit de certification de l'outil de traçabilité de la cave/négoce.
- Nous vérifions que l'outil est adéquat pour la récupération et la mise à jour des documents et fichiers de la certification HVE et nous en proposons des pistes d'amélioration.
- Nous effectuons quelques temps plus tard un audit dans les conditions réelles de quelques vignerons pour s'assurer de l'ergonomie des éléments mis en place.



NOS ENGAGEMENTS

- Conseil individuel.
- Possibilité de réaliser l'analyse de sol (voir offre conseil en fertilisation viticulture).



BÉNÉFICE CLIENT

- CRAGE : Organisme référencé SCA (Système de Conseil Agricole) habilité à délivrer l'attestation de niveau 1.
- Conseillers formés par le chargé de mission HVE des Vignerons indépendants de France. Formation depuis 2018 auprès de caves, négoce et Vignerons indépendants en lien avec le Synvira.
- Pluridisciplinarité des conseillers de la Chambre permettant de répondre à tous types d'exploitations.
- Bonnes connaissances des pratiques phytosanitaires, de fertilisation et d'évaluation de la biodiversité.
- Contact avec des organismes certificateurs.
- Neutralité du conseil.
- Lien avec le charge de mission HVE des Vignerons Indépendants de France.



Infos pratiques

** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

* Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques

Contacts

Marie-Noëlle Lauer *

03 88 95 50 62

marie-noelle.lauer@alsace.chambagri.fr

Marianne Henner *

03 89 20 97 62

marianne.henner@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

